

5.3 Salaire minimum - Coût du travail

Au 1^{er} janvier 2014, le montant mensuel brut du **salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic)** est de 1 445,38 euros pour 151,67 heures de travail. En moyenne sur l'année 2013, le taux horaire de Smic progresse de 1,3 %. En dix ans, le Smic horaire brut a augmenté de 25 %, passant de 7,61 euros en 2004 à 9,53 euros en 2013. Le **minimum mensuel garanti de la fonction publique** s'élève à 1 431 euros bruts au 1^{er} janvier 2013.

Au 1^{er} janvier 2013, près de 1,9 million de salariés (hors apprentis et intérimaires) des entreprises du secteur concurrentiel bénéficient de la revalorisation du Smic, soit 12,3 % des salariés de ces entreprises. La proportion de salariés ayant bénéficié de la revalorisation du Smic au 1^{er} janvier 2013 est supérieure de 1,2 point à celle du 1^{er} décembre 2011. Après une hausse tendancielle entre le début des années 1990 et le milieu des années 2000, la proportion de bénéficiaires a régulièrement diminué entre 2005 et 2010. Elle progresse continûment depuis (+ 500 000 bénéficiaires entre le 1^{er} janvier 2010 et le 1^{er} janvier 2013).

L'augmentation de la proportion de bénéficiaires de la revalorisation du Smic s'observe dans une majorité de branches professionnelles et de secteurs d'activité, notamment dans le secteur des activités de services administratifs et de soutien ainsi que dans celui des transports et entreposage. La proportion de salariés ayant bénéficié de la revalorisation du Smic au 1^{er} janvier 2013 est plus élevée dans

le commerce et les services que dans l'industrie. Elle est, en effet, particulièrement importante dans l'hébergement et la restauration (40 %), puis dans les autres activités de service (24 %), dans la santé humaine et l'action sociale (21 %) et les activités de services administratifs et de soutien (17 %).

La part des bénéficiaires de la revalorisation du Smic est plus élevée pour les salariés à temps partiel (29 %) que pour ceux à temps complet (près de 9 %). Cette différence recoupe le fait que le temps partiel est plus répandu dans les entreprises de petite taille et dans certains secteurs d'activité (commerce, tourisme). Les bénéficiaires de la revalorisation du Smic sont, en effet, particulièrement présents dans les entreprises de moins de dix salariés où ils représentent 28 % des salariés contre 6 % pour celles employant plus de cinq cents salariés ou plus.

Malgré un lent processus de convergence à l'échelle européenne, le **coût horaire de la main d'œuvre** reste fortement hétérogène entre les pays de l'Union européenne en 2011. La France fait partie des pays européens dont le coût horaire de la main d'œuvre est le plus élevé (34,3 euros), derrière la Belgique, la Suède et le Danemark. Le coût horaire de la main d'œuvre augmente avec la taille de l'entreprise, certaines obligations légales ne concernant, en effet, que les entreprises de 50 salariés ou plus. ■

Définitions

Minimum mensuel garanti dans la fonction publique : il correspond au traitement afférent à l'indice majoré 309 depuis le 1^{er} janvier 2013. Le minimum de rémunération mensuelle joue, dans la fonction publique, un rôle analogue à celui du Smic dans le secteur privé.

Salaire horaire de base ouvrier : il s'agit du salaire horaire brut de base, avant déduction des cotisations sociales et avant versement de prestations sociales dont les salariés pourraient bénéficier, pour la seule population des ouvriers. Le salaire horaire de base ouvrier (SHBO) ne comprend donc ni les primes (sauf, le cas échéant, la prime liée à la réduction du temps de travail), ni les heures supplémentaires.

Coût de la main d'œuvre, salaire minimum dans l'Union européenne, salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les bénéficiaires de la revalorisation du Smic au 1^{er} janvier 2013 », *Dares Analyses* n° 076, Dares, décembre 2013.
- « Au troisième trimestre 2013, l'indice du coût du travail ralentit fortement », *Informations rapides* n° 287, Insee, décembre 2013.
- « La croissance annuelle des coûts de la main d'œuvre quasiment stable à 1,0 % dans la zone euro et dans l'UE28 », *communiqué de presse* n° 197, Eurostat, décembre 2013.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Pouvoir d'achat du Smic et du salaire horaire de base ouvrier

	1990	1995	2000	2005	2009	2010	2011	2012
Smic horaire brut en moyenne annuelle (en euros)	4,70	5,53	6,31	7,82	8,77	8,86	9,02	9,31
Évolution en moyenne annuelle du pouvoir d'achat (en %) :								
– du Smic horaire brut	0,8	1,4	0,5	3,8	1,8	-0,5	-0,3	1,2
– du Smic horaire net ¹	0,9	1,1	0,5	3,9	1,6	-0,3	-0,4	1,1
– du salaire horaire de base des ouvriers ²	1,5	0,7	3,4	1,2	2,3	0,4	-0,1	0,2
Indice des prix à la consommation ³	3,4	1,7	1,7	1,8	0,1	1,5	2,1	2,0

1. CSG et CRDS non déduites. 2. L'indice de salaire horaire de base des ouvriers remplace depuis décembre 1998 le taux de salaire horaire des ouvriers. 3. Y c. tabac.
Sources : Dares ; Insee.

Montant brut du Smic

	Smic horaire	Smic mensuel pour 151,67 heures de travail	Hausse en %
2008 (au 1 ^{er} mai)	8,63	1 308,9	2,3
2008 (au 1 ^{er} juillet)	8,71	1 321,0	0,9
2009 (au 1 ^{er} juillet)	8,82	1 337,7	1,3
2010 (au 1 ^{er} janvier)	8,86	1 343,8	0,5
2011 (au 1 ^{er} janvier)	9,00	1 365,0	1,6
2011 (au 1 ^{er} décembre)	9,19	1 393,8	2,1
2012 (au 1 ^{er} janvier)	9,22	1 398,4	0,3
2012 (au 1 ^{er} juillet)	9,40	1 425,7	2,0
2013 (au 1 ^{er} janvier)	9,43	1 430,2	0,3

Source : ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social.

Salariés ayant bénéficié de la revalorisation du Smic de 2013

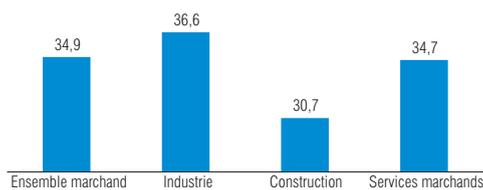
Secteur d'activité en NAF rév. 2 Au 1 ^{er} janvier	Ensemble des salariés	Salariés à temps partiel
Industries extractives	1,6	n.s.
Industrie manufacturière	6,7	21,9
Production et distribution d'énergie ¹	0,9	0,8
Production et distrib. d'eau ; assainiss. ²	5,0	10,1
Construction	9,7	21,6
Commerce ; réparation d'auto. et de moto.	16,9	35,0
Transports et entreposage	5,6	9,0
Hébergement et restauration	39,5	62,7
Information et communication	2,5	7,1
Activités financières et d'assurance	3,1	8,0
Activités immobilières	12,3	24,1
Act. spécialisées, scient. et techniques	7,6	24,3
Activités de services adm. et de soutien	17,0	23,5
Enseignement (hors enseig. public)	5,3	7,8
Santé humaine et action sociale	20,6	30,8
Arts, spectacles et act. récréatives	15,2	22,7
Autres activités de services	23,6	32,4
Ensemble	12,3	28,6

1. Électricité, gaz, vapeur et air conditionné. 2. Y c. gestion des déchets et dépollution. Champ : salariés en France métropolitaine sauf apprentis, stagiaires, intérimaires ; hors agriculture, administration, syndicats de copropriété, fonction publique hospitalière, associations de loi 1901 de l'action sociale, activités des ménages, activités extraterritoriales.

Source : Dares.

Coût horaire du travail selon l'activité en 2012

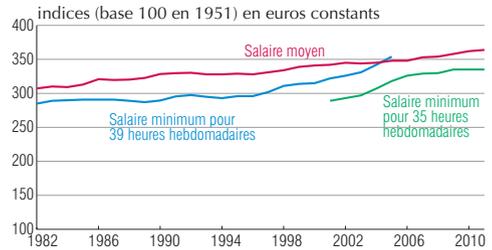
en euros



Champ : apprentis inclus.

Source : Eurostat.

Évolution du salaire moyen et du salaire minimum de 1982 à 2011



Note : de 2000 à 2005, le salaire minimum est représenté à la fois pour 39 h et pour 35 h. À partir de 2006, seul le salaire minimum pour 35 h demeure représenté. Champ : salariés à temps complet du secteur privé et des entreprises publiques, y c. les apprentis et les stagiaires ; salaires nets de prélèvements.

Source : Insee.

Salaire mensuel minimum et coût horaire de la main d'œuvre au sein de l'UE

	Salaire minimum brut en euros par mois		Coût de la main d'œuvre en 2011 en euros par heure ¹
	janvier 2012	janvier 2013	
Allemagne	///	///	30,1
Autriche ²	///	///	28,2
Belgique	1 444	1 502	38,7
Bulgarie	138	159	3,3
Chypre	///	///	...
Croatie	373	372	(p) 8,5
Danemark	///	///	39,6
Espagne	748	753	20,8
Estonie	290	320	...
Finlande	///	///	29,9
France	1 398	1 430	34,3
Grèce ³	877	684	17,7
Hongrie	296	335	7,6
Irlande	1 462	1 462	24,6
Italie	///	///	...
Lettonie	286	287	5,8
Lituanie	232	290	5,6
Luxembourg	1 801	1 874	33,7
Malte ³	680	697	8,3
Pays-Bas	1 447	1 469	31,3
Pologne	336	393	7,7
Portugal	566	566	12,3
Rép. tchèque	310	312	10,1
Roumanie	162	158	4,3
Royaume-Uni	1 202	1 264	19,0
Slovaquie	327	338	8,9
Slovénie	763	784	(p) 14,3
Suède	///	///	39,3

1. Coût horaire par salarié en équivalent-temps plein (hors apprentis) dans les entreprises de l'industrie et des services marchands de dix salariés ou plus.

2. Données 2010 pour le coût horaire de la main d'œuvre.

3. Données 2009 pour le coût horaire de la main d'œuvre.

Source : Eurostat.